

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Autorisation de
signature d'une
convention de
partenariat avec
l'Association Sauvegarde
pour la mise à disposition
d'une psychologue**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

12 1 FEV. 2024

Que la convocation du
Conseil a été faite le 26
janvier 2024

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2024-006

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 1er février 2024
=====

L'an deux mille vingt-quatre le premier février à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à la Salle du conseil municipal, 1 Pl. Camille Fouinat à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, M. REMOND, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme DIAS, Mme BARROCA, M. WALTER, Mme DUMITRU, M. CHANDELIER, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, M. FRAISSE

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

Mme KERGUIDUFF donne pouvoir à M. MANAC'H, Mme MAILLARD donne pouvoir à Mme SERVAIS, M. JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, Mme LOISEAU donne pouvoir à Mme BARROCA, Mme GUZIK donne pouvoir à M. SEIGNÉ, M. BACARI donne pouvoir à Mme PIRES

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Solange BARROCA pour assurer ces fonctions. Sans observation, Madame Solange BARROCA est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article L.2212-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 227-5 à R227-22 du code de l'action sociale et des familles,
Vu l'avis des commissions conjointes « Personnel et modernisation des services » et « Finances » du 23 janvier 2024.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20240201-2024-006-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2024

ANNEXE :

Convention Beauchamp 2024 définitif signé JLD 10.01.24

Il est présenté aux membres de la commission, la convention de mise à disposition d'une psychologue pour l'année 2024.

La convention a pour objet de définir le fonctionnement et le financement de mise à disposition d'une psychologue auprès de la ville de Beauchamp par l'association Sauvegarde du Val d'Oise.

Ses missions sont les suivantes :

- Gestion technique du Point Ecoute Parents Enfants,
- Animation du Lieu d'Accueil Enfants Parents,
- Prise en charge de personnes et/ou de leur famille porteuse ou non de handicap,
- Accompagnement des professionnels avec réunions d'équipe et à thèmes,
- Participation aux projets en rapport à ses missions,
- Production de bilans des activités entreprises dans le cadre de ses fonctions.

Le poste de psychologue correspond à un emploi à temps partiel (10 heures/semaine) du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le coût annuel est de 19 975,20 euros charges administratives comprises pour l'exécution et le suivi du contrat.

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association La Sauvegarde.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le **21 FEV. 2024**



Le Maire,

Françoise NORDMANN



Le secrétaire de séance,

Solange BARROCA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20240201-2024-006-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2024